

Artistes-auteurs du spectacle vivant

Pour accompagner et soutenir les auteurs de spectacle vivant confrontés aux conséquences graves sur leurs revenus du Covid-19, la SACD déploie un 3ème volet du Fonds SACD de solidarité qu'elle avait ouvert mi-mars et qui bénéficiera du soutien du ministère de la Culture.

Cette nouvelle aide dotée d'une enveloppe maximale de 500 K€ et dédiée aux auteurs de théâtre, d'humour, de mise en scène, d'œuvre dramatico-musicale, de musique de scène, de chorégraphie, de cirque et des arts de la rue, constitue une démarche de solidarité adaptée à la réalité de leur situation et tient particulièrement compte de l'irrégularité de leurs revenus.

Ce nouveau fonds d'urgence vise à attribuer une aide pouvant aller jusqu'à 1 500 € pour les auteurs de spectacle vivant dont c'est l'activité principale et qui n'ont pu bénéficier ni du Fonds de solidarité pour les très petites entreprises et les indépendants, ni d'une mesure de chômage partiel, excepté si elle est inférieure à 1 500 €.

<https://www.sacd.fr/le-fonds-durgence-spectacle-vivant>

L'ADAMI lance un fonds d'aide d'urgence baptisé "Droit au coeur" à destination des artistes-interprètes.

<https://www.adami.fr/adami-services/droit-au-coeur/>